

DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du
Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 2
Absents : 9

Date de
Convocation :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTÉ	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAELIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-01

Objet de la

Délibération : ENVIRONNEMENT - DLVA : COMPOSTEUR PARTAGÉ

VU l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020,

CONSIDÉRANT que DLVAgglo a lancé un Appel à projet « Kit à composter » à destination des communes de DLVAgglo pour l'installation, l'animation et le suivi d'un site de compostage partagé sur leur territoire,

CONSIDÉRANT que la commune de Villeneuve a souhaité s'inscrire dans cette opération,

CONSIDÉRANT que la candidature de la Commune de Villeneuve a été retenue,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités et les conditions d'intervention entre DLVAgglo et la Commune de via une convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,

VU la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé ci-annexée,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20250630-D2025300601

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions y afférents et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Faudr".

S. FAUDRIN

DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 2
Absents : 9

Date de Convocation :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAELIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-02

Objet de la

Délibération : ENERGIE – DEPLOIEMENT BORNE DE RECHARGE PLACE AIME AILLAUD

Monsieur GIRAUD rappelle la délibération en date du 13/11/2023 validant l'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de la commune ainsi que la convention signée avec le SDE 04 pour la prise en charge financière.

L'implantation de la borne est prévue sur la Place Aimé AILLAUD, le montant de la participation financière de la commune est estimé à la somme trois mille trois cent vingt euros et soixante-trois centimes (3 320,63 €) pour un coût total de trente-trois mille deux cent six euros et trente-trois centimes (33 206,33 €).

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « IRVE » (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique) le SDE 04 a délégué l'installation et/ou l'exploitation des IRVE à la société SPBR1 représentant la société Easy Charge et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET).

De ce fait, la commune de Villeneuve doit conclure une convention d'occupation temporaire de son domaine public avec le SPBR1 afin de déterminer les conditions techniques, administratives et financières accordées au bénéficiaire en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires. Cette autorisation est délivrée à titre précaire et temporaire. Le bénéficiaire est exonéré de toute redevance.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20250630-D2025300602

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SPBR1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 2
Absents : 9

Date de Convocation :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTÉ	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-03

Objet de la

Délibération : ADMINISTRATION GENERALE – INGENIERIE ET TERRITOIRE 04 : CONVENTION D'ADHESION

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public nommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Le 17 mars 2017, le Département a délibéré pour instituer l'agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 au service des Collectivités.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'Agence Départementale – Ingénierie et Territoire 04 depuis 2020, actée par délibération n°2019-18-07-01.

La commune peut solliciter IT04 dans les domaines de la voirie, l'énergie, l'eau, dont certaines thématiques liées au pluvial et à la défense extérieure contre l'incendie. Dans le cadre de la commande publique et comme évoqué en 2024, IT04 apporte cette année un soutien aux collectivités, du montage du dossier de consultation des entreprises à l'exécution des contrats et au niveau de la mutualisation des achats, finalisera pour septembre prochain, la centrale d'achat CAP'IT04, portée en régie, dont la première prestation proposée sera de permettre aux structures concernées d'engager simplement et rapidement avec un prestataire de services, la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement .

Le coût de l'adhésion pour la commune de Villeneuve en 2025 reste identique à 2024, soit 833.33 € hors taxes représentant 0.45€ HT par population DGF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** l'adhésion de la commune de Villeneuve à l'IT04 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec IT04.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025. ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

**Pouvoirs : 2
Absents : 9**

**Date de Convocation :
24/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTÉ	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAELIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-04

Objet de la

Délibération : FINANCES – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame DI BERNARDO précise qu'il est nécessaire d'ajuster le budget général en sections de fonctionnement et d'investissement. Les crédits d'investissements votés lors du budget primitif pour certaines opérations avaient été inscrits sur la base de chiffages estimatifs.

L'inscription budgétaire de ces nouveaux crédits sera équilibrée par emprunt dans l'attente de l'attribution d'éventuelle subvention au titre de la DETR 2025, une recette nouvelle sera inscrite à l'article 1641- Emprunt, pour la somme de quatre-vingt-onze mille euros (91 000 €).

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20250630-D2025300604

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES				RECETTES			
	Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant	Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant
Autres reversements et restitutions sur contributions directes	739118	020	R	2 666,00				
Entretien et réparations sur bâtiments publics	615221	551	R	500,00				
Dotation de Compensation Réforme TP (DCRTP)					748312	020	R	2 666,00
Quote-part des subventions transférées au compte de résultat					777	211	R	500,00
TOTAL				3 166,00				3 166,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES				RECETTES			
	Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant	Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant
Reprise de subventions	139361	211	O	500,00				
Installations générales bâtiments scolaires (sanitaires maternelle)	21312	211/385	R	55 000,00				
Installations générales et agencements des constructions (abords école de cycle)	21351	212/393	R	26 000,00				
Installations générales et agencements des constructions (sanitaires Ricaude)	21351	515/316	R	10 000,00				
Réseau d'électrification	21534	515/389	R	-500,00				
Emprunts					1641	01	R	91 000,00
TOTAL				91 000,00				91 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°1 au budget général, telle que présentée ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



S. FAUDRIN

DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Absents : 9

Date de Convocation :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	M PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-05

Objet de la

Délibération : JEUNESSE / ACM – SEJOUR DU 21 AU 25/07 : ADHESION ASSOCIATION « AZUR ET NEIGE »

Monsieur le Maire précise que l'accueil de loisirs prévoit d'organiser un séjour pour les ados du 21 au 25 juillet 2025, dans un village de vacances à MONTCLAR (04140), géré par l'association « Azur et Neige ». Pour pouvoir y participer, la commune doit adhérer à l'association et payer une cotisation d'un montant de quinze euros (15 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADHERE à l'association « Azur et Neige ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN

DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

SEANCE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 2
Absents : 9

Date de Convocation :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Absent excusé – Donne pouvoir à C.PERPETE	MME INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAELIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINET	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2025-30-06-06

Objet de la

Délibération : **ASSOCIATION – AGE D'OR : DISSOLUTION**

Monsieur le Maire précise qu'il a participé à l'assemblée générale extraordinaire de l'association de l'âge d'or en date du 14/06/2025. Le bureau est démissionnaire, aucun membre ni candidat volontaire n'a souhaité reprendre la présidence, la dissolution a été prononcée.

L'assemblée générale a défini librement les bénéficiaires de la dévolution conformément à l'Art L 9 de la Loi de 1901.

Mme RAYNAL-COURT a été désigné en qualité de liquidateur, l'arrêté des comptes laisse apparaître un montant de liquidités à hauteur de 4 550.96 € à redistribuer (voir annexe jointe) et, un inventaire des biens matériels.

Il a été proposé de reverser deux mille euros (2 000 €) à la commune, et de remettre l'intégralité du matériel à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la dévolution du matériel selon la liste établie par l'association,

- ACCEPTE la somme de deux mille euros (2 000€).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,
FAUDRIN